

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUN 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_085

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET
RETRAIT DE LA VILLE DE
CALUIRE ET CUIRE DE
L'ASSOCIATION FONCIÈRE
URBAINE LIBRE
BISSARDON

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU,
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M.
DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC,
M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M.
JEANNE
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-
BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M.
PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUVE (par proc. à M.
MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M.
MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :
Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-D2026_085-DE

Rapport de : Franck PROTHERY

L'école élémentaire du groupe scolaire Berthie Albrecht sise au 31 rue de l'Oratoire était historiquement alimentée en chauffage par la Résidence Le Bissardon qui dispose d'une chaufferie puissante.

Cette résidence a été mise en copropriété en 2016 et une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) a été créée pour faciliter la gestion de la mise en commun du chauffage entre les bénéficiaires. Ainsi, depuis 2016, la Ville de Caluire et Cuire est membre de « l'AFUL Bissardon », cette adhésion ayant été autorisée par le Conseil Municipal par délibération n°2014_152 en date du 1^{er} décembre 2014.

Depuis le 31 décembre 2022, l'école est raccordée au Réseau de Chauffage Urbain, ce qui rend l'adhésion de la Ville à l'AFUL sans objet.

Le retrait de la Ville de Caluire et Cuire de l'Association Foncière Urbaine Libre sera acté par une modification des statuts dont la rédaction est confiée à Maître Marion PIERSON, notaire à Villeurbanne. Les frais de modification des statuts seront pris en charge par la Ville.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'ACTER le retrait de la Ville de Caluire et Cuire de l'Association Foncière Urbaine Libre « Le Bissardon » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce retrait.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.